

DECRET N° 2008-024 DU 31 JANVIER 2008

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, du mardi 29 janvier 2008 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU Le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007, portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret n° 2008-004 du 29 janvier 2008, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 janvier 2008 ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique, son intérim sera assuré par Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, pour compter du mardi 29 janvier 2008 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre de la Défense Nationale
Chargé de l'intérim


Issifou KOGUI N'DOURO